

Apprenons de nos travailleurs sans accident !

François Boucher

Conseiller en santé et sécurité du travail



**CENTRE PATRONAL
DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU
TRAVAIL DU QUÉBEC**

10 caractéristiques des travailleurs sans accident

David L. Walline (Certified Safety Professional)

1. Planifient leur travail pour l'exécuter de façon sécuritaire.
2. Détectent les situations comportant des risques en continu.
3. Gardent leur lieu de travail propre et en ordre.
4. Adhèrent aux règles de sécurité de l'entreprise.
5. Mettent en application les connaissances et habiletés apprises lors des formations.
6. Lorsque cela leur est possible, s'organisent pour varier leurs tâches afin qu'elles ne deviennent pas routinières.
7. Prennent 100 % de leurs responsabilités en SST.
8. Considèrent leur travail sérieusement.
9. La sécurité est une valeur essentielle à leurs yeux.
10. Ont le souci de l'autre.

Ont le souci de l'autre...

- ▶ Ils forment ou entraînent à la tâche les nouveaux
- ▶ Ils se voient très sérieusement comme des gardiens des valeurs en SST à l'égard de leurs collègues
- ▶ Ils n'hésitent pas à intervenir auprès d'un collègue de travail pour donner un conseil en sécurité
- ▶ S'ils ont été témoin d'un accident grave, ils se font un devoir d'utiliser cet événement afin de sensibiliser les autres.